

## **- Colloque -**

---

### **La RSE dans les industries électriques, électroniques et de communication**

---

Les entreprises de la profession, grandes, moyennes et petites, sont de plus en plus nombreuses à s'engager dans une démarche de RSE. Cette démarche, le plus souvent volontaire est parfois incitée par des réglementations, ce qui enclenche une dynamique globale de responsabilité sociale des entreprises des industries électriques, électroniques et de communication.

Dans ce cadre, la profession s'inscrit résolument dans cette dynamique et souhaite :

- valoriser les bonnes pratiques des entreprises du secteur ;
- mettre leur expérience au service des entreprises du secteur n'ayant pas encore structuré de démarche RSE.

Ce colloque a ainsi pour objectif de démontrer que la RSE est à la portée de toutes les entreprises, quelle que soit leur taille et qu'elle représente une réelle opportunité en termes d'attractivité et de compétitivité, mais également d'un point de vue qualitatif dans les relations avec les parties prenantes. Le déploiement d'une stratégie de RSE est l'occasion d'assurer la performance durable de l'entreprise aux niveaux économique, social, sociétal et environnemental.

Pour en savoir plus et débattre de ce sujet,  
la FIEEC vous propose une matinée d'échanges  
autour de deux tables rondes :

**le 20 juin de 9h à 12h30**  
**A l'Espace Hamelin, 11-17 rue de l'Amiral Hamelin**  
**75016 Paris**  
**(Métro Boissière ou Léna)**

## LES ENJEUX

---

La responsabilité sociale des entreprises se définit comme l'intégration volontaire des préoccupations environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance à la stratégie d'une entreprise. Elle représente donc plus généralement sa contribution au développement durable et est de plus en plus valorisée par les parties prenantes.

Au départ d'initiative volontaire, les démarches des entreprises se voient de plus en plus réglementées. En **France**, les réglementations sur le sujet ont fait leur apparition dès 2001 avec la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques qui imposait **un reporting extra-financier aux sociétés cotées. Ces dispositions ont été renforcées ultérieurement par la loi Grenelle 2 de 2010.** Les TPE, PME et ETI sont indirectement concernées, à travers les donneurs d'ordres qui répercutent ces contraintes dans leurs appels d'offres. En parallèle de ces réglementations, les **entreprises continuent à développer volontairement des démarches complémentaires et plus approfondies afin de conduire leurs affaires de manière toujours plus responsable.**

La RSE est devenue incontournable pour les entreprises. Elle gagne donc à être traitée au niveau sectoriel : **les organisations professionnelles sont, en effet, au cœur des travaux récents sur la RSE et ont un rôle majeur à jouer.** Le lancement d'une démarche de RSE permet de proposer un cadre commun pour notre profession aux syndicats et entreprises qui partagent des préoccupations communes.

En ce sens, la FIEEC a élaboré un guide pour constituer un état des lieux de la RSE et accompagner les acteurs de notre profession dans leurs actions. Ce guide est **destiné aux syndicats (et entreprises adhérentes) membres de la FIEEC** à qui il donnera plus de visibilité sur les enjeux et priorités sectoriels en matière de RSE. Il poursuit ainsi un objectif de montée en puissance collective pour l'intégration d'une démarche structurée en matière de RSE.

# PROGRAMME

---

**9h00**    **Accueil**

**9h30**    **Introduction**

Gilles SCHNEPP, Président de la FIEEC

**9h45**    **Table-ronde 1 : La RSE au service de la performance, de la compétitivité et de l'attractivité de l'entreprise**

Animateur : **Gérard CAPPELLI**

*La RSE est devenue incontournable pour les entreprises. Comment capitaliser sur les actions déployées pour en faire une réelle opportunité au service du développement économique de l'entreprise (performance, attractivité, compétitivité) ? En quoi représente-t-elle un facteur de différenciation et un moyen d'innover durablement ? Quels bénéfices attendre de démarches volontaires allant au-delà de la réglementation ?*

Intervenants :

- **Valérie FERRET** (AFDEL- Dassault Systèmes)
- **Usama OSMAN** (GIMELEC, Président de la Commission Développement Durable - Siemens)
- **Laurent PRAT** (Syndicat de l'Eclairage - Sécurlite)
- **Gilles VERMOT-DESROCHES** (Schneider Electric)

**10h45**    **Pause**

**11h00**    **Table ronde 2 : Les bénéfices d'une démarche RSE intégrant les parties prenantes**

Animateur : **Gérard CAPPELLI**

*Le dialogue avec les parties prenantes est une pratique fondamentale nécessaire au déploiement efficace et pérenne d'une démarche de RSE. Comment concilier les intérêts des parties prenantes, salariés, clients, fournisseurs, partenaires, société civile... avec ceux de l'entreprise pour le bénéfice de tous? Quels partenariats ou actions peuvent être engagés ?*

Intervenants :

- **Xavier GALLIOT** (FGME - Rexel)
- **Michel de NONANCOURT** (SNESE - Villelec)
- **Hervé PERNAT** (IGNES - Legrand)
- **Laurence VANDAELE** (SYCABEL - Nexans)

**12h00**    **Clôture**



**Espace Hamelin,  
17, rue de l'Amiral Hamelin,  
Paris 16<sup>ème</sup>**

Métro : Boissière (ligne 6) ou Iéna (ligne 9)

Bus : Lignes 22 - 30 - 63 - 82

Tel : 01 45 05 70 70

